

Premier capitaine John Marham, vice J. B. Symes, promu.

Pour être premiers capitaines : seconds capitaines Lewis A. Blumhart, vice Marham, promu ; Charles Parent, vice G. F. Gibson, qui se retire ; Joseph Bowles, vice H. Gibson, qui se retire.

Pour être seconds capitaines : premier lieutenant François N. Gingras, vice Blumhart, promu ; Achille Myrand, vice Noël Bowen, promu ; la Force Active ; Michel François Baby, vice C. Parent, promu ; Edward Burroughs Scott, vice F. DeBlois, qui se retire ; J. B. Morriset, vice Bowles, promu.

Pour être premiers lieutenants : deuxième lieutenant George E. Desbarats, vice James Gibb Shaw, promu à la force active ; William E. Desbarats, vice Gingras, promu ; Cyrille Théodore Suzor, vice Myrand, promu ; George Tudor Pemberton, vice Baby, promu ; Edward Henry Pemberton, vice Scott, promu ; Augustus Maxham, vice Morriset, promu.

Pour être deuxième lieutenants : Antoine G. Brindamour, gentilhomme, vice G. E. Desbarats, promu ; Erskine G. Scott, gentilhomme, vice W. E. Desbarats, promu ; Henry C. Scott, gentilhomme, vice C. T. Suzor, promu ; Robert Martin Shaw, gentilhomme, vice G. T. Pemberton, promu.

Pour être deuxième lieutenants : William Cuppage Gibson, gentilhomme, vice E. H. Pemberton, promu ; Joseph Racey, gentilhomme, vice A. Maxham, promu.

Pour être assistant-chirurgien : John Racey, docteur, M. D., vice Wells, promu. Les officiers suivants ont la permission de se retirer : premiers capitaines, George F. Gibson, et Henry Gibson, avec le grade de major ; second capitaine Frs. DeBlois avec le grade de capitaine.

Sixième bataillon de Québec.—Major Samuel Dallimore a la permission de se retirer, retenant son grade.

Dixième bataillon de Québec.—Pour être lieutenant : enseigne James Algernon Temple, vice Thomas Mason, qui a la permission de se retirer, avec le grade de capitaine.

Pour être enseigne : F. H. Andrews, gentilhomme, vice J. A. Temple, promu.

Onzième Bataillon de Québec.—Pour être major : capitaine Charles Stuart Wolf, vice G. J. Wolf, qui se retire ; capitaine Thomas Billing et Arthur Alexander Wolf ont la permission de se retirer, retenant leur grade.

Deuxième Bataillon de Portneuf.—Pour être capitaine : lieutenant Louis Leclerc, vice Antoine Delage, décedé.

Pour être lieutenant : enseigne John Evrette, vice Leclerc, promu.

Pour être Enseigne : Louis Chs. Alex. Fleury de Lagorgendière, gentilhomme, vice Leclerc, promu.

— Au commencement de chaque année des comptes sont envoyés à tous ceux qui doivent à l'établissement de ce journal, en les priant d'en payer le montant au plus tôt. Quant à ceux qui sont endettés de plus d'une année, ils doivent comprendre qu'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'en obtenir un prompt règlement.

Toute lettre doit être affranchie et enregistrée, et un reçu sera envoyé par le retour du courrier.

CANADA.

QUÉBEC, 17 MARS 1863.

Le *Mercury*, comme on le sait, ne disait pas un mot, samedi, du vote sur les écoles et de l'embarras dans lequel ce vote a jeté le cabinet. Il avait besoin de se recueillir afin de trouver le moyen de sortir de cette passe périlleuse. Hier donc, en véritable américain du Nord, il vient s'efforcer d'atténuer, par des subterfuges indignes, la défaite de vendredi soir :

« Il existe, dit-il, un malentendu qu'il convient d'expliquer au début. La majorité haut-canadienne hostile à la mesure est plutôt apparente que réelle, car elle comprend les noms de quatre députés, qui sont, de leur admission, en faveur des principaux objets du bill, et qui, dans ses diverses phases, lui ont donné leur appui. MM. J. H. Cameron, Powell, Daly et Morrison, qui formaient partie de la minorité lors du vote final, ont été et sont encore les amis du bill, et il est impossible d'attribuer leurs votes, en cette occasion, à autre chose qu'au désir d'embarrasser, s'il est possible, le cabinet, à l'endroit d'une question que le *sectionalisme* a particulièrement fait sien. Ils étaient en faveur du bill à l'annonce de ses adversaires décidés ; et leurs noms paraissent parmi ceux des adversaires, parce que l'occasion s'est présentée de jeter les ministres dans une minorité sectionnaire. Il n'y a pas à se méprendre sur la manœuvre, cependant, et l'explication qui en paraît à la surface lui enlève tout pouvoir pour le mal. Effacez les noms de ces quatre membres, comme cela peut se faire avec justice, et vous trouverez une majorité d'un en faveur du bill. La liste de division ainsi corrigée fait disparaître la difficulté créée pour embarrasser le gouvernement. »

Voilà comme l'*organe* du premier ministre raisonne pour le tirer de l'impasse où il s'est volontairement placé lui-même dans son programme de l'année dernière. Pour prouver au monde qu'on ne viole ni ses engagements ni ses principes, il faut aller au fond des consciences et y scruter les motifs de ceux qui ne jugent pas à propos de voter avec vous. Ainsi, si le gouvernement s'est trouvé dans une minorité de 7, à la passion du bill des écoles séparées, c'est la faute de MM. Morrison, Daly, Hyland Cameron et un autre député. Si ces députés avaient voté pour le bill de M. Scott, la majorité haut-canadienne était acquise au gouvernement, et son principe de la double majorité restait intact ; mais ils n'ont pas voté pour le bill, et le bill le plus important du Haut-Canada a été emporté par une majorité bas-canadienne contre le gré de la majorité du Haut-Canada !

M. Macdougall ne disait-il pas, l'autre jour en chambre, que du moment où le cabinet se trouverait en minorité en Haut-Canada, lui, pour sa part, se retirerait ? Cependant, il reste et il restera avec ou sans ses principes.

N'oublions pas de constater que le parti ministériel tout entier moins deux, MM. Patrick et Raynal, a voté contre le bill des écoles, et que le gouvernement n'a été soutenu, en Haut-Canada que par M. J. A. Macdonald et ses amis, c'est-à-dire par l'opposition. Est-ce donc dans l'opposition que M. J. S. Macdonald espère trouver sa force et son appui ?

Mais il y a autre chose. M. J. S. Macdonald parlait, vendredi, comme un homme qui tenait à sa dignité et qui voulait faire respecter ses doctrines. Nous avons rapporté ses paroles, et tout lecteur comprend ce qu'elles signifient. Samedi, dimanche et lundi, chacun, ayant ces paroles dans les oreilles, s'attachait à un acte qui les confirmait et qui prouvait que le premier ministre était sérieux en les prononçant. C'était l'acte est venu prendre son siège hier dans le plus parfait silence !

Il y avait eu le matin une réunion des amis et, devant certaines promesses qu'on ne tiendra pas, M. J. S. Macdonald tordit son programme et le mit dans sa poche. C'était un sacrifice bien inutile puisque sa possession, dans tous les cas, ne peut se prolonger longtemps.

Maintenant, si on nous demande ce que nous pensons de cet *imbroglio* au point de vue de l'opposition, nous dirons que celle-ci n'eût pas souri à la résignation précipitée du Cabinet. Les hommes qui le composent ont tant promis, que c'est un grand dommage de les voir tomber avant le plein accomplissement de leurs promesses. L'opposition a compté ses voix et connaît sa force ; mais elle connaît aussi sa responsabilité, et quelques jours de plus donnés à l'accomplissement d'un devoir sont des jours bien remplis.

Le gouvernement s'est déjà manifesté dans quatre documents importants : la correspondance relative au chemin de fer intercolonial, la correspondance de la milice, l'affaire Aylward et le rapport de la commission d'Outaouais.

Nous n'avons pas encore eu le temps de faire nos commentaires promis sur le premier de ses documents ; nous avons effleuré celui de la milice, et celui des Aylward s'explique lui-même en sanglants caractères. Quant au quatrième, il a fait disparaître toutes les illusions, et quand il aura été discuté, il ne restera plus au gouvernement, de cette masse de chiffres et de témoignages que la honte et l'humiliation.

Le budget et les commissions ne peuvent se faire attendre longtemps, et il faut tout cela pour que le pays et la majorité de la chambre puissent juger en pleine connaissance de cause.

L'*Organe* n'est pas content de nos remarques sur l'action prise par le gouvernement dans l'affaire Aylward, et veut attendre pour décider. Il a tort d'attendre, car tout le monde sait d'avance qu'il approuve les maîtres qui le paient, ou que, tout au moins, s'il a peur de l'indignation publique, il gardera le silence et tâchera de faire oublier.

Personne ne nous reprochera d'avoir été précipité dans notre jugement, puisque nous n'avons pas voulu dire un mot sur le procès avant la production de la correspondance par le gouvernement. Mais aujourd'hui que toutes les pièces du procès sont devant le public, est-ce que le temps n'est pas venu pour la presse de les discuter et de les apprécier ? Est-ce que l'*organe* a été aussi scrupuleux quand il s'est agi du rapport de la commission d'Outaouais ?

Nous ne pouvions agir plus loyalement puisque nous avons donné, avec nos commentaires, les documents mêmes, qui, suivant M. McGee, doivent prouver son innocence et celle de ses collègues ! Nous l'invitions à imiter notre exemple, à reproduire cette correspondance ; mais, non, il a peur que ses lecteurs pensent comme nous et comme l'immense majorité d'une affreuse boucherie humaine qui demande justice et qui soulève le cœur d'indignation !

L'*organe* se pose cette question : comment se fait-il que M. Kierkowski, qui a été expulsé du Conseil législatif parce qu'il n'avait pas la qualification foncière qu'exige la loi, soit encore menacé, pour la même cause, d'être expulsé de la Chambre basse ? tandis que d'autres (sans doute M. Desaulles et son alter ego), situés dans les mêmes conditions que lui, échappent cependant à l'ostracisme ?

Cela s'explique facilement. Quand M. Desaulles fut élu, il passait pour riche, et personne, depuis, n'a encore jugé à propos de le troubler dans l'insolente possession d'un siège qui ne lui appartient pas aux termes de la loi. Mais M. Kierkowski avait, dans sa première élection, M. Fraser pour adversaire, et M. Fraser, qui avait mis les électeurs en demeure à l'endroit de la qualification pécuniaire de son antagoniste, tenait à le déposséder, et il l'a dépossédé. Cette dernière fois, M. Kierkowski n'a été élu qu'à une majorité de deux voix, et une des listes électorales se trouve être parfaitement illégale. M. Painchaud croit avoir droit au siège occupé par M. Kierkowski, et il le réclame. Comme il croit que M. Kierkowski ne possède pas, en propriétés foncières, £500 sterling, il demande d'établir cela comme l'une des causes d'éviction. Qu'y a-t-il d'étrange ? S'il y a quelque chose de fatal, ce n'est pas l'initiative des candidats pétitionnaires, c'est la situation du député de Verchères.

Après cela, si l'on nous disait : Qu'avez-vous à dire personnellement contre lui ? Nous répondrions : rien ! Au contraire, nous le préférons à tous les clair-gris d'abord, et à la plupart de ses confrères démocrates ensuite.

Mais voici que l'*Organe* veut faire de la sympathie à la porte du comité électoral, et exercer sur ce tribunal une injustifiable pression. C'est un scandale d'un nouveau genre contre lequel réclament hautement le sens commun, les convenances et l'intérêt public.

M. Langevin, le président du comité, est représenté comme un prête-nom par l'*Organe* insolent, et M. Cartier serait le persécuteur du député de Verchères, comme si le député de Dorchester ne savait pas de lui-même toute la responsabilité de sa position, n'en avait pas la pleine intelligence et ne connaissait pas la nature de ses devoirs et de ses obligations. On sait tout cela comme nous ; mais le dire ne serait pas faire l'affaire du parti. Il faut donc dire que M. Kierkowski est persécuté et que c'est M. Cartier qui est son persécuteur.

Les persécuteurs de M. Kierkowski sont ceux qui le conseillent. L'autre jour, ils lui disent de ne pas répondre aux questions qui lui sont faites, et le comité, atteint dans son autorité, en porte plainte devant la chambre. Quand celle-ci demande des détails circonstanciés pour juger, le comité, tribunal indépendant autant de la chambre que de toute autre influence, reconstruit ses questions pour arriver à la vérité. Le membre siégeant demande 24 heures pour se décider, et les 24 heures lui sont accordées. Mais, dans l'intervalle, le parti de M. Kierkowski a tiré les ficelles, et un M. Valois, auquel M. Ramsay aurait donné un tapin pendant l'élection du collège électoral de Dorchester, arrive avec un bref d'arrêt lancé par un magistrat du lieu, car il est important, pour gagner du temps, d'enlever à M. Painchaud son avocat. M. Maguire avait endossé le bref et M. Ramsay avait été arrêté.

On avait fait ses plans et l'on s'était dit : M. Ramsay ne pourra ni subir son procès, ni même être admis à cautionnement ici ; il lui faudra pour cela aller à Dorchester. Mais c'était un acte d'injustice si flagrant, un complot si honteusement et si lâchement ourdi, que le comité a dû intervenir. M. le juge de police est informé que M. Ramsay est témoin devant le comité électoral. Si donc il intervenait, il porterait atteinte aux privilèges de la chambre.

M. Valois, interrogé par le comité, en a dit assez pour établir le complot de priver M. Painchaud, de son avocat, et de retarder de la plus possible l'enquête.

Nous ne croyons pas M. Kierkowski capable d'avoir recouru à tous ces petits moyens ; mais ceux qui les emploient pour lui, lui font bien du tort.

Comme la discussion qui avait lieu, l'autre jour, à huis clos, dans la chambre, se trouve reproduite dans plusieurs feuilles périodiques, et que, nulle part, le sens n'en est exactement rendu, nous croyons qu'il convient maintenant de la faire connaître au moins succinctement.

M. J. A. Macdonald se plaignait du retard apporté à la production des comptes publics ; et M. J. S. Macdonald avait imputé ce retard aux imprimeurs de la chambre, lorsque M. Cauchon entra. Nous ne savons qui avait dit auparavant que si l'impression des documents parlementaires se faisait lentement, c'était parce que les imprimeurs de la chambre imprimaient aussi pour le compte de M. Blackburn.

Comme on allait d'une question à une autre, mais toujours en restant dans les limites du badinage le plus inoffensif, M. Cauchon fit allusion à la traduction française du rapport de la commission d'Outaouais, et, en citant deux ou trois phrases traduites, fit rire aux éclats les ministres présents. Ainsi les mots *drain works* étaient traduits par *ouvrages cérébriformes* et un item réduit à \$60,000 after canvas, était traduit par \$60,000 de toile !

Jusqu'à là tout était bien, lorsque M. McGee se mit à attaquer tout le monde, disant que si les documents de la chambre étaient si lentement imprimés, c'était la faute du gouvernement Cartier-Macdonald ! qu'il pouvait prouver que le contrat avait été arraché à M. Lovell, parce qu'il avait refusé au gouvernement de publier pour lui un journal politique ; que M. Cauchon ne devait pas parler du rapport de la commission d'Outaouais, parce que ce rapport ternissait son caractère à toujours ; qu'il pouvait aussi prouver que M. Cauchon avait été partie à des contrats d'impression, lors qu'il était ministre.

M. McGee est dans l'habitude d'avancer, mais il oublie invariablement de prouver.

M. John A. Macdonald lui répondit qu'il n'y avait dans tout ce qu'il venait de dire, pas même l'ombre de la vérité, et lui fit un devoir de faire nommer, le lendemain même, un comité pour établir la vérité de ses assertions.

M. Simpson, le président du comité des impressions, lui prouva que c'était lui M. Simpson personnellement qui avait fait accepter M. Thompson, parce que les prix de M. Lovell étaient trop élevés, et qu'en cela il avait rencontré l'hostilité du gouvernement.

M. Cauchon avait été brutalement attaqué par ce *bully* paroleur du cabinet, et l'on devait donc s'attendre qu'il serait sévère. Il répondit que, jusqu'au moment où le président du Conseil, eût pris la parole, la discussion avait été décente et même gaie ; que rien ne justifiait cette attaque grossière et insolente ; que ce que M. McGee venait de dire au sujet de contrats était faux (faux) ; qu'au moins il l'appellerait ainsi si les usages parlementaires le permettaient, et qu'il invitait l'accusateur à donner au plus vite ses preuves ; qu'il était également prêt à être confronté avec la commission d'Outaouais ; qu'il invitait le gouvernement à prendre l'initiative et à faire nommer un comité qui, en entendant les deux côtés, rendrait justice aux deux ; que la commission, étant politique et ayant agi *ex parte*, ne pouvait pas satisfaire l'opinion publique ; qu'il lui était indifférent de quel côté de la chambre serait pris le comité, et qu'il prouverait que cette commission avait caché des documents importants ; que si le gouvernement ne prenait pas promptement l'initiative, un membre indépendant le ferait à sa place ; que lorsqu'on était venu de l'autre côté de la mer avec un caractère flétri, l'on devait s'abstenir de jeter de la boue à la figure des honnêtes gens, (M. McGee : Écoutez !) ; que le Président du

conseil avait beau crier « Écoutez », que cela était écrit, que ce ministre était pour le gouvernement plus qu'un enfant terrible ; et que sa sûreté et son honneur l'invitaient à se débarrasser le plus tôt possible.

Ces vertes paroles que M. McGee avait provoquées eurent sur lui un salutaire effet, car on ne l'entendit plus de toute lassance.

Nous avons tout lieu de croire aussi que sa conduite a été généralement blâmée par les députés ministériels ; mais s'il tient jamais à recommencer la lutte sur le même terrain, il est le bien venu, car son histoire est écrite en pages si lugubres, qu'elle ne peut s'effacer de la mémoire de ceux qui l'ont lue, ne fût-elle qu'une seule fois.

Le *Journal* déteste l'envie tout autant que l'hypocrisie, et quant aux trépassés, au Enri de Carondelet, et *hoc omne genus*, il les méprise du plus profond de son cœur.

Quand M. Cauchon se donnera le trouble d'avoir de l'envie, il verra un peu plus haut ; les médiocrités, encore moins les nullités, ne lui font pas ombre.

Nous ne voulons faire mourir personne ; ce serait, du reste, un travail de surrogation, puisque la mort politique fauche impitoyablement, en ce moment même, ces pauvres phisiques, dont le génie a tué la constitution.

Nous les enterrerons tous ensemble, et nous dirons que Dieu ait pitié des trépassés.

Un homme qui a offert ses services au ministère Cartier-Macdonald, et lesquel ont été dédaigneusement repoussés, écrit depuis pour le compte de ses adversaires jusqu'à l'époque où ces derniers auront trouvé un défenseur plus capable et moins compromis. En attendant, il s'est chargé, par son puissant talent d'écrivain, par son influence personnelle et sa force morale, d'amener au cabinet Macdonald-Scott les députés bas-canadiens qui tiennent à rester fidèles à leur drapeau et qui se sentent humiliés en se voyant gouvernés par des hommes nuls intellectuellement et pour la plupart nuls moralement.

Les documents relatifs à l'organisation de la milice et dont le Conseil législatif a obtenu la production, placent notre Cabinet dans une position humiliante, d'où il ne pourra sortir que par la tangente. La milice et bien d'autres questions importantes auront leur jour, et nous promettons d'avance une triste exposition d'absurdités et d'impuissance.

Ceux qui se vendent perdent le droit de prêcher aux autres le sacrifice des liens personnels aux principes, à l'intérêt public ; mais les prêches savent que le prédicateur se fait octroyer pour un salaire, et ils restent fidèles au vieil évangile.

Les organes salariés du gouvernement, après avoir, jusqu'à satiété, menacé le parti libéral-conservateur d'une dissolution de la Chambre, pour le tenir dans la crainte et la sujétion, et voyant qu'ils ne sont pas pris au sérieux, consentent à admettre que « la dissolution est de prérogative royale ; » seulement ils ajoutent que « la prérogative ne s'exerce plus qu'au profit du peuple. »

C'est précisément cela que nous disons, nous aussi ; seulement nous ne sommes pas d'accord avec l'*organe* payé sur ce qu'est « l'intérêt du peuple, » et pour cette raison nous arrivons à une conclusion opposée. Du reste, le fantôme de la dissolution a fait son temps, et personne n'en a peur. Ainsi changez donc de tactique et montrez-vous plus adroits à l'avenir.

Jeudi, à propos de la motion de M. Angus Morrison, qui demandait la production des documents relatifs à l'abolition du port douanier de Collingwood, M. J. S. Macdonald se répandit en accusations violentes contre la prodigalité de l'ancien cabinet.

M. Cartier, qui suivit, prouva que les divers cabinets dont il avait fait partie, avaient fait des économies considérables, et qu'en coupant dans sa racine la politique financière de M. Hincks, à l'endroit des chemins de fer, ces gouvernements avaient sauvé le pays de la banqueroute.

M. Drummond réclama pour lui le mérite d'avoir réglé la question seigneuriale, accusa le cabinet Cartier-Macdonald de prodigalité dans l'organisation de la commission seigneuriale, et affirma que, de son temps, l'on procédait dans cette commission avec beaucoup plus d'économie.

Il était évident que le député de Rouville avait oublié, car M. Cartier lui prouva que, lui, M. Drummond, avait surveillé deux ans durant cette commission et l'avait faite ce qu'elle était.

Samedi dernier, à 3 heures de l'après-midi, un très grand nombre de citoyens influents de Québec se réunirent dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour se concerter ensemble sur les mesures à prendre, afin de venir soulager la détresse dans laquelle sont plongés les ouvriers français par suite du manque de coton. La réunion a été très nombreuse.

On y remarquait : M. le grand-vicaire Cazeau, le Rév. Dr. Adamson ; M. l'abbé Ferland ; M. l'abbé Ed. Langevin ; Rév. M. Hope ; sir E. Paschal Taché ; le baron Gaudré-Boullé, consul-général de France ; les honorables MM. Dorion, Cauchon et Smith ; l'hon. Juge Morin ; M. le Dr. Marsden ; MM. G. B. Symes, le commandant Fortin, Joly, M. P. P., Robitaille, M. P. P., Kierkowski, M. P. P., Bourassa, M. P. P., Laframboise, M. P. P., Gustave Joly, J. B. Forsyth, L. G. Baillargé, R. S. M. Bouchette, L. J. C. Fiset, H. Feer, chancelier du consulat-général de France, McGreevy, Laurent Têtu, Desbarats, etc. etc.

M. le Maire-suppléant fut appelé à présider la réunion, et M. L. J. C. Fiset fut invité à agir comme secrétaire. Après que M. Jolicœur eut expliqué en peu de mots le but de la réunion, plusieurs personnes prirent successivement la parole ; et les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité.

Proposé par M. le Dr. Marsden, secondé par Sir E. P. Taché, et résolu :

« Que l'extrême détresse qui règne en France parmi la classe ouvrière et qui est due au manque de coton résultant de la guerre civile dont les États-Unis sont le théâtre, est de nature à provoquer des sympathies universelles, surtout au Canada dont une partie de la population est attachée à la France par des souvenirs traditionnels, un même langage et une origine commune. »

Proposé par M. L. G. Baillargé, secondé par H. J. Joly, et résolu :

« Que les témoignages de sympathie donnés en différentes occasions par la France et que l'esprit de liberté qui a récemment marqué ses rapports avec le Canada, devraient être payés de retour, maintenant que la générosité des habitants de Québec trouve une si belle occasion de s'exercer. »

Proposé par M. le grand-vicaire Cazeau, secondé par le Rév. Dr. Adamson, et résolu :

« Qu'une souscription soit ouverte à Québec, dont les habitants, sans distinction d'origine, se sont acquis une noble réputation de charité ; qu'elle soit étendue à toutes les parties du Canada où l'on voudra bien concourir à une œuvre aussi méritoire, et que le montant en soit remis au Consul Général de France, qui se chargera de le faire parvenir aux comités organisés en France pour le soulagement des malheureux que la crise dans l'industrie cotonnière a privés de leurs moyens habituels d'existence. »

Proposé par M. J. B. Forsyth, secondé par M. G. B. Symes, et résolu :

« Que Son Honneur le Maire suppléant et les autres et seconds de résolutions, composent le comité chargé de mettre à exécution l'objet de la présente assemblée, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre. »

Sur motion de M. R. S. M. Bouchette, secondé par M. l'abbé Edmond Langevin, et résolu :

« Qu'une liste de souscription soit immédiatement ouverte. »

M. le Maire-suppléant ayant quitté le fauteuil, M. Cauchon fut appelé à le remplacer, et les remerciements d'usage furent votés à M. Jolicœur.

Nous désirons exprimer notre gratitude à M. Faribault pour son charmant et précieux Album de dessins historiques canadiens. Ces dessins se rapportent tous aux voyages et aux découvertes de Jacques Cartier au Canada. Le volume contient un excellent portrait sur acier de Jacques Cartier, le *fac-simile* de la liste de l'équipage du grand navigateur, conservée dans les archives de Saint-Malo et de la signature de Jacques Cartier, puis cinq beaux dessins lithographiés. Le premier porte pour inscription : Voyage de Jacques Cartier en Canada (3 juillet 1534) ; le second représente l'arrivée de Jacques Cartier à Québec ; le troisième, sa conférence avec les sauvages de Stadacona (Québec) ; le quatrième, son manoir à Limoilou, près de Saint-Malo (vue intérieure) ; et le cinquième le même manoir (vue extérieure).

Nous apprenons que des exemplaires de ces dessins, qui ont été exécutés en Europe, sous l'inspiration et avec l'aide de M. Faribault, sont destinés à nos institutions. L'amour des choses nationales et l'ardeur avec laquelle il recherchait nos origines historiques, sont restés aussi vifs qu'au premier jour dans le cœur du fondateur de la bibliothèque américaine en Canada.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

(Suite des Débats sur les Écoles Séparées.)

Séance du 13 mars 1863.

M. FERGUSON se prononce contre le bill du député d'Outaouais, parce qu'il le regarde comme injuste et immoral, car, selon lui, cette mesure place les minorités à la merci des majorités.

L'hon. député d'Outaouais a nié que le *clergé* fut intervenu dans cette question, et a dit que s'il l'eût fait, il aurait été le premier à s'y opposer. Il pense que le bill en question va être adopté, mais il aimerait à savoir si la majorité des membres du gouvernement est hostile à cette mesure. Il demande au gouvernement s'il a l'intention de s'en tenir au principe de la double majorité ? Il est expédient de le savoir avant la votation, afin que les honorables députés de la gauche se conduisent en conséquence. Si la mesure est adoptée, même avec des amendements, elle ne satisfait jamais le peuple du Haut-Canada. Il désire que l'hon. premier ministre réponde à la question qu'il lui a posée, parce que cela sauvera le temps à la chambre.

Il termine en disant que la mesure est entre les mains des membres du gouvernement, de ces hommes qui ont tant parlé et tant écrit contre les écoles séparées. M. COCKBURN dit que l'hon. Président du Conseil avait dit, dans le cours de son discours de la veille, que les catholiques du Haut-Canada demandaient cette mesure, parce qu'ils étaient d'opinion que l'éducation séculière et l'éducation religieuse doivent être combinées ensemble ; et ils réclament ces privilèges comme un droit. Il ne croit pas (M. Cockburn) que cette mesure soit généralement demandée. Il votera pour l'amendement de l'hon. député de Peel, et il demande au député d'Outaouais s'il est prêt à accepter cet amendement.

M. SCOTT demande à M. Cockburn si, dans ce cas, il voterait pour son bill.

M. COCKBURN répondra à l'hon. député quand l'amendement sera adopté, et quand la troisième lecture du bill sera mise aux voix. M. J. S. ROSS s'oppose au bill devant la chambre parce qu'il est porté à croire, après un examen attentif des détails, qu'il aura un effet sérieux sur le système des écoles communes du Haut-Canada. Si la mesure devient loi, comme il a raison de le croire, il est certain qu'elle produira de mauvais résultats, et en conséquence il manquera à son devoir en ne s'y opposant pas.

M. HOOVER votera contre le bill, mais il n'a aucun désir de faire du capital politique. Il désire certainement que les catholiques aient toutes les facilités désirables de faire donner l'éducation à leurs enfants ; et il n'a pas de doute que dans les cités et les villages où il y a une population nombreuse, le système proposé fonctionnerait bien. Il ne croit pas qu'il en serait de même dans les districts ruraux. Il ne peut appuyer aucune mesure qui tendrait à placer la direction de l'éducation entre les mains d'hommes ignorants. C'est pourquoi il croit qu'il est de son devoir de voter pour l'a-

mendement et de s'opposer au bill du député d'Outaouais.

L'amendement de M. Cameron est alors mis aux voix ; il est conquis dans les termes suivants : « Que le bill soit renvoyé immédiatement à un comité général, afin d'en amender la 13^e clause en retranchant dans les 3^e et 4^e lignes les mots, « à accorder des certificats de capacité aux », et en insérant à la place les mots : « nommer des » et afin d'ajouter aussi à la fin de la dite clause le mot « seulement. »

Cet amendement est rejeté par la division suivante :

Pour, 47 ; contre, 66.

Et la question : Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois, étant de nouveau mise aux voix.

L'honorable M. Cameron propose pour amendement que le bill soit amendé en ajoutant les mots suivants :

« Il sera du devoir du conseil de l'instruction publique dans le Haut-Canada de nommer, de temps à autre, telles personnes qu'il jugera à propos de nommer, dans les cités et comtés du Haut-Canada respectivement, pour accorder des certificats de qualification aux instituteurs des écoles séparées ; et aucune personne ne sera employée comme instituteur d'une école séparée à moins et avant qu'elle n'ait obtenu tel certificat. »

M. SCOTT propose pour amendement que tous les mots après « suivants », dans la dite motion, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par ce qui suit :

« Les instituteurs des écoles séparées sous le présent acte devront subir les mêmes examens et recevoir leurs certificats de capacité de la manière que les instituteurs des écoles communes généralement, pourvu que les personnes autorisées aux termes de la loi à agir comme instituteurs dans le Haut ou le Bas-Canada, soient considérées comme tels pour les fins du présent acte. »

L'hon. M. CAMERON dit qu'il serait flatté d'adopter l'amendement proposé par l'hon. député, mais il ne peut adopter le proviso qui l'accompagne.

L'hon. J. A. MACDONALD dit qu'il votera pour l'amendement proposé par l'hon. député d'Outaouais. En vertu de la loi, depuis 1854, les commissaires des écoles séparées, tant catholiques que protestantes, ont le pouvoir d'accorder des certificats de capacité à leurs instituteurs. Il a dit hier et il dira aujourd'hui que lorsque les catholiques s'adresseront à cette chambre pour obtenir un amendement à l'acte des écoles séparées, il ne pensait pas alors qu'il fut opportun ou juste de saisir cette occasion d'attaquer l'acte primitif, et de priver les catholiques de quelques uns des privilèges dont ils avaient joui depuis 1854. Il votera contre tout changement dans les clauses de l'acte des écoles séparées, à moins que son hon. ami le député d'Outaouais n'y consente. Ce dernier veut bien admettre un amendement par lequel tous les instituteurs des écoles séparées catholiques doivent être soumis à un examen comme les instituteurs des écoles communes, avant de pouvoir agir en qualité d'instituteurs, à l'exception de ceux qui auraient été qualifiés par la loi du Haut-Canada ou du Bas-Canada. Cette exception est dans le but d'obvier au cas mentionné par le Président du Conseil, hier au soir. M. Macdonald dit que plus d'une difficulté surgira si l'amendement de l'hon. député de Peel est adopté, parce que plusieurs des instituteurs des écoles séparées appartenant à des ordres religieux qui ne sauraient se soumettre et qu'on ne pourrait soumettre à un tel examen. Quand la loi des écoles du Bas-Canada a été adoptée, cette difficulté se présente et il fut décidé que les membres des ordres religieux seraient exempts de l'examen, c'est à dire, tout prêtre, ministre, ecclésiastique, etc., et toute institutrice appartenant à un ordre religieux. Il sait que quelques-unes des meilleures écoles du Haut-Canada sont sous la direction d'instituteurs qui appartiennent à ces ordres religieux, lesquels, par la loi du Bas-Canada, sont exempts de l'examen, et il ne voit pas pourquoi les catholiques du Haut-Canada seraient privés de l'avantage d'avoir ces instituteurs. Il est d'opinion que le député d'Outaouais a été très loin en accordant au sentiment de la chambre et il a la confiance que la chambre va lui rendre le réciproque.

L'amendement de M. Scott est adopté sur division.

La chambre alors se forme en comité sur le bill, et le bill ayant subi un amendement, est adopté.

M. Scott propose de nouveau qu'il soit lu la troisième fois.

L'honorable M. Cameron propose qu'il soit renvoyé de nouveau au comité général afin de retrancher dans la 20^e clause, depuis les mots « autorité municipales, » et insérer, pour toujours, que le montant de l'impôt législatif en faveur des écoles séparées n'excède, pour aucune année, le montant de la contribution annuelle en taxes honoraires ou autrement, des soutiens de telle école, séparée dans la dite année.

L'hon. M. FOLEY se lève et dit que, pour lui, il a toujours appuyé le principe des écoles séparées.

L'hon. M. WILSON fait aussi remarquer qu'il n'a jamais été hostile aux écoles séparées.

M. POWELL.—Avez-vous jamais voté pour ce principe?

L'hon. M. WILSON.—Oui, l'année dernière. M. RYKERT observe que le député d'Outaouais a son tort de condamner ceux qui sont opposés à la question. Tous comprennent l'importance de la question qu'il expose, et il est juste qu'elle soit amplement discutée. Quant à lui, il pense que l'instruction religieuse ne devrait pas être mêlée avec l'instruction séculière dans les écoles publiques. Il votera pour le bill de M. Scott.

M. ANDERSON fait remarquer qu'en votant pour les amendements, il n'a pas eu l'intention de faire une opposition absolue au bill. Il ne l'a fait que parce que, dans son opinion, ces amendements auraient rendu le bill plus avantageux aux catholiques eux-mêmes; mais comme ces amendements ont été rejetés et comme il pense que le bill améliorera beaucoup la loi, il votera pour.

L'hon. M. McDUGALL vote pour le bill avec le plus grand plaisir. Il s'efforce d'établir sa position vis à vis de cette question qui a fait tant de bruit dans le Haut-Canada, et termine en disant qu'il avait voté contre le bill de l'année dernière parce qu'il contenait des clauses inacceptables.

L'hon. J. A. MACDONALD fait un éloquent discours dans lequel il fait ressortir, au milieu de l'hilarité générale, l'inconsistance des ministres haut-canadiens sur la question des écoles, et cite, comme exemples, leurs votes passés. Il met en contraste les clears-grounds et les conservateurs du Haut-Canada qui le supportent et le se félicitent de voir que ses amis lui sont fidèles dans l'opposition comme dans le gouvernement.

Le bill est alors lu pour la troisième fois sur la division suivante :

Pour : MM. Abbott, Allyn, Anderson, Archambault, Baby, Baubien, Beaudreau, B. Bell (Russell), Benjamin, Benoit, Blanchet, Bourassa, Brousseau, Buchanan, Carling, Carson, Cartier, Cauchon, Clarke, Crawford, Dawson, Denis, Desautels, A. A. Dorion, J. B. E. Dorion, Dostaler, Alex. Dufresne, Joseph Dufresne, Dankin, Evanturel, Foley, Fortier, Fournier, Gagnon, Gaudet, Hébert, Howland, Huntington, Hunt, Jobin, Joby, Kierskowsky, Knight, Labrecque-Viger, Laframboise, Languevin, John A. Macdonald, procureur-général Macdonald, McCann, McDougall, McGee, McLaughlin, Morin, Morton, O'Halloran, Patrick, Piquet, Préfont, Robitaille, Robert, Rypert, Rynal, Scott, Sherwood, procureur-général Sicotte, Simard, Simpson, Somerville, Starnes, Taschereau, Tassé, Walsh et Wilson.—71.

Contre : MM. Ault, Biggar, Bown, Burwell, John H. Cameron, Cockburn, Cowan, Day, Dickson, Ferguson, Harcourt, Haultain, Hooper, Jackson, Jones, Mackenzie, McKellar, Morris, Morrison, Mowat, Munro, Netellan, Powell, J. S. Ross (Dundas), Seachord, Steele, Smith, Stirling, White et Wright.—30.

(Pour le Journal de Québec)

M. le rédacteur,

On dit que le *petit cousin de Blaise* ment dans tous ses *on-dit*. Que M. Cauchon n'a rien offert à M. Chénais ni à parlé de M. Cartier; mais que le *gouvernement*, ce qui est vrai, lui aurait offert un portefeuille, que les plaisanteries du *petit cousin*, au sujet du cap au Diable, sont des bêtises, que les écrits de *Blaise* ont fait un tort immense aux ministres en révélant leurs turpitudes, et que partout l'on s'arrache la *Mimosa* et le *Journal* pour lire ce *Blaise*, si bien renseigné et si véridique; que M. Tessier et M. Evanturel, après avoir fait le pont du Gouffre, vont réclamer un *job d'un demi-million de formules à imprimer*, pour être sur le même pied que MM. Blackburn et Sheppard, qui ont fait la version française du rapport de la commission d'Ottawa n'est qu'un simple avançement d'hoirie et une goutte d'eau dans l'océan de l'économie créée par nos deux ministres; que c'est M. Evanturel et Tessier qui ont poussé M. Boissonault à envoyer, dans le *comté de Bonaventure*, plusieurs centaines d'exemplaires du *Canadien*, qui contenait une attaque injuste et mensongère contre le Dr. Robitaille; que M. Larue a vendu £100 à M. Evanturel, l'ingrat, qui insulte dans son journal, lui a fait placer de ses propres édicts; que le *petit cousin Francis* ment, quand il affirme que MM. Cartier et Cauchon ont fait des promesses à M. Turcotte, au sujet d'un certain chemin de fer, pour avoir son influence parlementaire; qu'enfin, le *petit cousin* est un petit nigot qui ne sait pas faire les *on-dit*.

UN AUTRE PETIT COUSIN DE BLAISE.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Hier, les jugements suivants ont été rendus à la cour du Banc de la Reine pour l'audition des causes en appel :

Brown vs. Jackson, jugement confirmé; Lloyd vs. Boswell, jugement renversé; les juges Meredith et Duval diffèrent d'opinion; Benson vs. Sharples, jugement renversé; Valière vs. Fiset, jugement confirmé; juge Aylwin diffère d'opinion. Tourangeau vs. Renaud, jugement renversé; les juges Duval et Meredith, diffèrent d'opinion.

Le 13 du présent, était le jour fixé pour l'ouverture de la cour du Banc de la Reine, à Saint-Joseph, district de Beauce. Le schérif Thomas-Joseph Taschereau, échevin, informa ce jour-là Son Honneur le juge Gauthier, qu'il n'avait pas assigné de jurés, attendu qu'il n'y avait de procès à entendre. Pour se conformer à un ancien usage, il présente une paire de gants blancs au Président de cette cour.

Nouvelles du siège de la guerre.

(Par voie télégraphique)

New-York, 16 mars.—Le steamer *Melita* parti de la Havane, le 9, apporte la nouvelle que l'armée française s'est mise en mouvement vers Puebla, le 19 février. Le général Forey est parti le 23. Salguier et Almonte l'ont suivi le 25. On présumait que l'attaque sur Puebla commencerait le 1er mars. Le général Ortega avait sous son commandement environ 24,000 hommes, et Comodoro avait 8,000 de la ville.

Les guérillas devenaient plus audacieux de jour en jour. Ils enlevaient des mules jusque sous les murs de Vera Cruz.

Un télégramme transmis de Washington mandait que les confédérés allaient bientôt élever Wicksburg, s'ils ne l'avaient pas déjà fait.

FAITS DIVERS.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

	Mars	Matin	Soir
Mardi.....	16	4-44	6-13
Mercr.....	17	4-44	6-13
Jeudi.....	18	4-44	6-13
Vendredi.....	19	4-44	6-13
Samedi.....	20	4-44	6-13
Dimanche.....	21	4-44	6-13
Jeudi prochain, le 19, à 9 h 52 m, du matin, nouvelle lune.			

—Aujourd'hui nos concitoyens d'origine irlandaise célèbrent leur fête nationale, la Saint-Patrick. Il y a eu messe solennelle à 10 heures à l'église Saint-Patrick. M. l'abbé Bolduc a officié et le R. P. Maher a prêché le sermon de circonstance. Ce soir, il y aura, à la Salle de Musique la rue Saint-Louis, une grande soirée musicale, sous les auspices de l'Institut catholique et littéraire de Saint-Patrick. Le R. P. Maher doit y adresser la parole.

—Dans l'après-midi de dimanche, vers 4 et demie, le feu a réduit en cendre une tannerie en pierre sur la rue Arago, appartenant à M. Fortin, et occupée par M. Louis Julien, cordonnier, dans la partie, dit-on, est assez considérable. Le bâtiment était assuré à l'assurance de Québec, mais M. Fortin avait des valeurs dans une partie du bâtiment qui ne l'étaient point.

—A une réunion des habitants de la municipalité du township de Aylmer, dans le comté de Beauce, qui a eu lieu le 2 du présent, sous la présidence de Barthélemy Royer, échevin, maire de cette municipalité, il a été passé des résolutions approuvant la convention de Saint-Hyacinthe, relative à l'établissement d'une banque de Crédit Foncier en ce pays, et priant le représentant du comté, M. Taschereau, d'appuyer cette mesure en Chambre.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.—L'osquinie ou l'empâtement de la gorge sont très fréquentes le printemps et l'automne. Des milliers de personnes ont immédiatement recours à ces médicaments, dès les premiers symptômes de l'attaque, et ainsi non-seulement elle s'épargne du temps mais se dispense même de l'avis et des soins d'un médecin. Les rhumes produits par les changements de température rapides et fréquents, pendant cette saison, sont guéris promptement par ces pilules. Ces remèdes protègent le corps contre les intempéries de l'hiver. En vente chez tous les droguistes, à 25 c., 62 c. et \$1.00 par boîte.

LE SYSTÈME DE SANGRADO.—Lorsque le Dr. Sangrado trouvait ses patients faibles, il leur prescrivait de l'eau. Lorsqu'ils devenaient plus faibles, il leur saignait et les droguait avec du Calomel et du Jalap. Gill Blas nous dit qu'il mourait invariablement. Un bon nombre de personnes sont encore immobilisées de cette manière. Le monde en général a cependant fini par découvrir que dans les cas de débilité les AMERS DE HOSTETTER sont un cordial qui soutient la vie. Ce tonique est un restaurateur puissant et inoffensif. Mais il fait plus que donner de la vigueur. Il régularise et purifie. En même temps qu'il donne de la vigueur et qu'il infuse dans la vitalité au sang, il met les sécrétions en harmonie avec les lois de la nature. Les personnes du sexe faible les trouveront d'une grande valeur dans les diverses difficultés physiologiques que leur organisation est sujette. Leur effet est magique dans les cas d'hystérie et d'hypochondrie. Les infirmités de l'âge sont soulagées par son usage et lorsque la circulation du sang est enrouée et qu'il y a tendance à la paralysie, les AMERS DE HOSTETTER sont recommandés comme un remède qui donne de la vigueur au système et qui prolonge la vie.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.—Des poisons tirés des entrailles de la terre, et employée comme médicaments, tuent annuellement des milliers de gens. La poudre et les balles ne sont pas la moitié aussi dangereuses. La Salsepareille de Bristol est exempte de tout spécifique minéral, qui est la "bête noire" de l'humanité. Ses trente-cinq années de triomphe non interrompues sur la scrofule, les cancers, les érysipèles et toutes les maladies de la peau, de la chair, de la peau, des os et des glandes, sont dues à leur composition végétale. C'est la seule médecine préparée par des mains humaines qui disparaît du système le virus des maladies chroniques et qui rétablit la constitution. Elle donne de la force aux faibles, de l'activité aux personnes âgées; c'est un baume adoucissant pour les agonisants, un élixir vivifiant aux esprits abattus; c'est une aide admirable pour toutes les difficultés de la vie, un remède pour les femmes et pour tous les souffrants humains.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

DE TOUTES LES FLORES DE MURRAY ET LANMAN.—De tous les parfums obtenus des fleurs tropicales, celui-ci est le meilleur, le plus pur et le plus délicieux. Il donne à la bouche une bonne odeur et neutralise complètement la mauvaise odeur que communique le cigare. Les messieurs qui, malgré la mode si générale de porter de la barbe, conservent encore l'ancien préjugé favorable au raser, trouvent que cette délicieuse eau de toilette les mettra à l'abri des misères inhérentes à la barbe.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Agents à Québec.—J. Musson et cie;—J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

Naissance.

A Deschambault, le 11 du courant, à la demeure de son père, F. Hanois, échevin, J. P. de la dame de T. C. de Lachapelle, échevin, aprentice, de Lethbridge, à la suite d'un accouchement.

Décès.

Dimanche matin, à l'âge de 67 ans, M. J. B. Martel ancien marchand du faubourg Saint-Jean. Il a été inhumé au cimetière de Saint-Augustin.

A Saint-Roch, le 14 du courant, dame Geneviève Papin dite Lachance, veuve de feu sieur Jean Guérard, à l'âge de 91 ans et 2 mois. Elle laisse pour la regretter une nombreuse famille composée de 14 enfants, 81 petits enfants et 21 arrière-petits enfants ainsi qu'un grand nombre d'amis qui en gardent un long souvenir.

Le 16 mars, à l'âge de 18 mois, Marie-Malvina-Olivier, enfant de M. F. X. Baril, quai, architecte, de cette ville. Elle sera inhumée, le 18 du courant, à 4 heures P. M. Les parents et amis se réuniront à la messe à cette occasion.

Le 15 du présent, à Saint-Charles, comté de Beauce, dame Suzanne Manville Chabot, âgée de 42 ans, épouse de Chas. Fournier, échevin, J. P. de la dame de T. C. de Lachapelle, échevin, aprentice, de Lethbridge, à la suite d'un accouchement.

A la Canibière, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie souffrant avec résignation à la volonté de Dieu, Marie-Célestine Ladière, âgée de 16 ans.

Ventes par Encan.

Vente à la c. iée de Gravures Epreuves modernes de première qualité, chronolithographies, etc.

SERA VENDU, PAR ENCAN, SAMEDI PROCHAIN,

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

UNE COLLECTION DE GRAVURES EPREUVES MODERNES du plus beau genre, d'après les sujets les plus populaires des siècles antérieurs, principalement dans un excellent état de conservation, parmi lesquels on trouvera les sujets suivants d'après Rembrandt, Martin, Hansler, Sir D. Wilkie, Haydon, Taylor, Cattermole, etc.

On peut voir ces gravures présentement et obtenir des catalogues en s'adressant aux soumissionnaires ci-dessous.

Le 21 du courant, PAR M. WATERS, MAGASIN CI DEVANT OCCUPÉ PAR M. WATERS, Rue Saint-Jean.

ANNONCES NOUVELLES.

CELEBRES AMERS DE HOSTETTER.

Maladies d'estomac, du Foie et des Intestins. Ils préviennent les fièvres intermittentes, font passer le système des maladies et les maux de l'estomac, du foie et des intestins, rafraîchissent les nerfs et prolongent la vie.

Il guérissent la dyspepsie, la maladie du foie, les maux de tête, la débilité générale, l'empâtement, la douleur, la fièvre, la constipation, les coliques, les saignements, le mal de mer, les crampes et les spasmes, et les troubles du système, ou bien encore occasionnés par des causes spéciales.

